



Assemblée générale

Distr. générale
9 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 131 et 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/64/291) et le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières de celui du Comité mixte (A/C.5/64/2). Il était également saisi d'une note du Secrétaire général sur la composition du Comité des placements. À cette occasion, il a rencontré le Président du Comité mixte, l'Administrateur de la Caisse et le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse.

2. Le rapport du Comité mixte (A/64/291) porte sur les crédits révisés et l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009, les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011 et un projet de demande d'autorisation concernant le versement au Fonds de secours, en complément des contributions volontaires, d'un montant de 200 000 dollars au maximum pour l'exercice biennal 2010-2011. On trouve à l'annexe VII du rapport un résumé du débat qui a eu lieu au sein du Comité mixte à propos des crédits révisés de l'exercice biennal 2008-2009 et des prévisions pour 2010-2011. On trouvera à la section V du présent document les décisions attendues de l'Assemblée générale.



3. Comme on le voit aux annexes X et XI du rapport du Comité mixte, la Caisse comptait, au 31 décembre 2008, 22 organisations affiliées et, au total, 172 749 participants actifs, retraités et autres prestataires. Depuis le 1^{er} janvier 2009, date de l'affiliation du Tribunal spécial pour le Liban (voir la résolution 63/252 de l'Assemblée générale), il y a maintenant 23 organisations affiliées. Le Comité consultatif a été informé que la croissance du nombre de personnes bénéficiant des services de la Caisse s'était nettement accélérée ces dernières années, ce nombre ayant augmenté de plus de 53 % sur les 10 dernières années. L'annexe XI du rapport donne le nombre total de participants et de bénéficiaires, ainsi que des statistiques sur les cotisations perçues et les prestations versées, de décembre 1995 à décembre 2008.

4. Au 31 décembre 2008, le nombre de participants actifs avait atteint 112 804, soit 5,9 % de plus qu'à la fin de l'année précédente, et le nombre de prestations périodiques servies était passé à 59 945, ayant augmenté de 3,2 % dans l'année (A/64/291, par. 3). À la même date, les prestations servies se répartissaient comme suit : 20 550 pensions de retraite, 13 653 pensions de retraite anticipée, 6 932 pensions de retraite différées, 9 538 pensions de réversion, 8 072 pensions d'enfant, 1 161 pensions d'invalidité et 39 pensions de personne indirectement à charge. Au cours de l'année 2008, la Caisse a réglé 6 325 versements de départ au titre de la liquidation des droits et autres règlements. Les figures I et II du rapport du Comité mixte donnent une représentation graphique de la croissance du nombre de participants actifs et du nombre de prestations périodiques servies depuis 1997.

5. En 2008, le total des cotisations versées par les organisations et les participants actifs s'est élevé à 1 milliard 789,3 millions de dollars et celui des prestations versées, à 1 milliard 842,5 millions de dollars, les débours dépassant donc les recettes de 53,2 millions de dollars; cet écart a été comblé au moyen du revenu des investissements de la Caisse. Le Comité mixte note qu'au fur et à mesure que la Caisse s'avancera dans la maturité, ce sera de plus en plus sur ce revenu qu'elle comptera pour régler les prestations.

6. Au 31 décembre 2008, la valeur de réalisation du portefeuille de la Caisse s'élevait à 31,3 milliards de dollars, contre 41,7 milliards à la fin décembre 2007, ce qui représente une baisse d'environ 25 %. Au 31 mars 2009 (date d'arrêt des comptes normalement utilisée dans les rapports à l'intention du Comité mixte), la valeur de réalisation de l'actif de la Caisse était égale à 29 milliards de dollars, contre 40,6 milliards un an plus tôt, soit une baisse d'environ 28,5 %. Le produit total des investissements, en tenant compte de la répartition dans le temps des flux de trésorerie de la même période, s'est établi à -28,3 %, ce qui représente un rendement « réel », corrigé de l'inflation, de -28,1 % (A/64/291, par. 7). Il a été indiqué au Comité consultatif que, le 30 septembre 2009, le portefeuille de la Caisse était estimé à 36,5 milliards de dollars, du fait de la remontée des cours des actions dans le monde entier.

7. Comme suite aux demandes du Comité permanent de la Caisse et du Comité consultatif, la présentation du budget qui figure dans le rapport du Comité mixte est conforme aux principes de la budgétisation axée sur les résultats adoptée pour 2008-2009. Les ressources demandées correspondent aux programmes de la Caisse. Le nombre de sections du document a été réduit, et seule une information synthétique est donnée dans la partie principale du rapport, les justifications et l'information d'importance secondaire étant données en annexe. Le Comité consultatif s'est entendu dire que le projet de budget pour 2010-2011 correspondait aux priorités

définies dans la troisième charte de management de la Caisse, qui a été soumise au Comité mixte et reçu son approbation. Ces priorités sont la création du nouveau système intégré d'administration des pensions, la mise en pratique des nouvelles normes comptables et la reconfiguration des effectifs selon les recommandations issues de l'étude d'ensemble de la Caisse et celles formulées dans différents rapports d'audit, notamment celui du Comité d'audit.

8. **Le Comité consultatif prend acte du progrès que marque le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 sur le plan du respect des règles de présentation propres à la budgétisation axée sur les résultats. Il considère néanmoins qu'il reste encore du chemin à parcourir : par exemple, il faudrait établir un lien plus fort entre la charte du management de la Caisse, d'une part, et, de l'autre, des indicateurs de succès limpides et les produits prévus dans le budget, au niveau de la Caisse dans son ensemble. De l'avis du Comité, la présentation des ressources budgétaires demandées dans certains chapitres du budget n'est pas claire (par exemple en ce qui concerne les besoins de financement du Bureau de Genève), et on ne voit pas facilement le lien entre les ressources nécessaires pour les dépenses autres que les postes et les activités décrites dans le programme de travail de la Caisse.**

9. Le Comité consultatif note, au paragraphe 55 du rapport du Comité mixte, que des progrès ont été accomplis sur le plan de la normalisation des méthodes et de la terminologie relatives au budget, qui ont été rapprochées de la pratique du Secrétariat de l'ONU. **Le Comité consultatif estime cependant qu'il faut harmoniser encore davantage la terminologie; par exemple, les dépenses inférieures aux prévisions dues à la sous-utilisation des ressources sont souvent qualifiées d'économies (A/64/291, par. 22 à 26), alors que, de l'avis du Comité, ce terme devrait être réservé aux cas où si les ressources n'ont pas été utilisées, c'est grâce à des gains de productivité ou d'efficacité.**

II. Prévisions révisées et exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

10. Dans sa résolution 62/241, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élevant à 150 995 100 dollars, dont 75 994 800 dollars pour les frais d'administration, 72 347 900 dollars de frais de gestion du portefeuille, 2 589 700 dollars pour les frais d'audit et 62 700 dollars pour les dépenses afférentes au Comité mixte. Sur le total, 131 996 500 dollars seraient directement à la charge de la Caisse et 18 998 600 dollars seraient à la charge de l'ONU. En outre, des crédits d'un montant de 153 600 dollars ont été ouverts pour les dépenses extrabudgétaires et sont financés par certaines organisations affiliées. À la section I de sa résolution 63/252, l'Assemblée a augmenté les crédits de 2 204 000 dollars, les portant à 153 199 100 dollars, dont 75 899 200 dollars pour les frais d'administration, 74 637 500 dollars pour les frais de gestion du portefeuille, 2 589 700 dollars pour les frais d'audit et 72 700 dollars pour les dépenses afférentes au Comité mixte. Sur ce total, 134 351 100 dollars sont directement à la charge de la Caisse et 18 848 000 dollars sont à la charge de l'ONU.

11. Le tableau 1 du rapport du Comité mixte est un récapitulatif des montants estimatifs de l'ensemble des dépenses de l'exercice biennal 2008-2009. Ces

dépenses sont la somme de deux éléments : a) les dépenses effectives de la période de 15 mois allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2009 et b) le montant estimatif des dépenses de la période de neuf mois allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2009. Les causes des écarts entre les prévisions budgétaires et les estimations actuelles sont expliquées aux paragraphes 13 à 36 du rapport. À la demande du Comité consultatif, les chiffres les plus récents concernant les dépenses effectives et prévues de l'exercice biennal 2008-2009 lui ont été communiqués (voir l'annexe I du présent document). Le montant total des dépenses de l'exercice biennal est maintenant estimé à 128 195 200 dollars, dont 71 640 200 dollars de frais d'administration, 54 114 800 dollars de frais de gestion de portefeuille, 2 340 200 dollars de frais d'audit et 100 000 dollars de dépenses afférentes au Comité mixte, d'où une économie prévue de 25 003 900 dollars, soit 16,3 % du montant total des crédits ouverts. D'autre part, le montant estimatif des dépenses extrabudgétaires (134 700 dollars) correspond à la non-utilisation de 18 900 dollars de crédits, soit 12,3 % de l'enveloppe approuvée.

12. Sous la rubrique des frais d'administration, aux paragraphes 16 à 21 du rapport du Comité mixte, on trouve des informations sur l'état d'avancement des projets entrepris par la Caisse au cours de l'exercice biennal 2008-2009, et le tableau 2 donne les montants par projet des crédits ouverts et des dépenses de l'exercice biennal. Le Comité consultatif note que le Groupe de travail sur l'intégration des services informatiques a trouvé un accord sur le meilleur modèle à suivre pour procéder avec efficacité et efficacie à l'intégration des services d'infrastructure sous la houlette du Service des systèmes de gestion de l'information, qui devrait garantir que la fusion des infrastructures informatiques du Service et du secrétariat de la Caisse se fasse sans heurt. En attendant, le Service de la gestion des investissements a puisé dans les ressources prévues au titre de cette initiative pour assurer l'entretien de ses systèmes. On prévoit que la fusion sera faite à 75 % à la fin de l'exercice biennal 2008-2009. Sur les 38 domaines qu'il a été choisi d'intégrer, 29 l'auront été au cours de l'exercice biennal actuel et 9 feront partie des objectifs de l'exercice biennal 2010-2011. Conformément aux priorités fixées par le Service de la gestion des investissements, le travail de mise en place du système SWIFT et du système Charles River de gestion des ordres d'opération boursière a déjà commencé. Ces deux systèmes devraient devenir opérationnels dans le courant de l'exercice biennal, et un dispositif de continuité des opérations en cas de catastrophe sera bientôt en place.

III. Projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011

13. Le projet de budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 172 618 900 dollars (avant réévaluation des coûts), dont 90 532 900 dollars pour les frais d'administration, 79 483 000 dollars pour les frais de gestion de portefeuille, 2 503 000 dollars pour les frais d'audit et 100 000 dollars pour les dépenses afférentes au Comité mixte.

14. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un tableau où étaient comparées les ressources financières nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011 (172 618 900 dollars) et les crédits révisés de l'exercice biennal précédent (128 195 200 dollars) (voir l'annexe II du présent rapport). L'augmentation globale de 44 423 700 dollars (avant réévaluation des coûts), soit 34,7 %, tient aux éléments suivants :

a) L'augmentation de 18 892 700 dollars des frais d'administration, dont 5 941 100 dollars pour les dépenses relatives aux postes et 12 951 600 dollars pour les autres dépenses. La deuxième de ces hausses tient principalement à la croissance des rubriques Services contractuels (10 836 900 dollars), Mobilier et matériel (1 753 500 dollars), Autres dépenses de personnel (727 300 dollars), Voyages du personnel et des représentants (353 200 dollars), Consultants (346 200 dollars) et Dépenses de représentation (700 dollars), compensée en partie par la baisse prévue aux rubriques Frais généraux de fonctionnement (1 016 000 dollars) et des Fournitures et accessoires (50 200 dollars). La part de l'augmentation globale directement imputable à la réalisation du Système intégré d'administration des pensions s'élève à 14 121 500 dollars;

b) L'augmentation de 25 638 200 dollars des frais de gestion du portefeuille, effet net de l'augmentation proposée des dépenses relatives aux postes (2 831 400 dollars) et des dépenses autres que celles relatives au personnel (22 536 800 dollars). Dans ce dernier cas, la montée des dépenses tient essentiellement à celle des montants prévus aux rubriques Services contractuels (22 417 500 dollars), Consultants (1 029 300 dollars), Voyages du personnel et des représentants (646 200 dollars), Mobilier et matériel (110 400 dollars), Fournitures et accessoires (58 800 dollars), Autres dépenses de personnel (2 900 dollars) et Dépenses de représentation (7 300 dollars), en partie compensée par la baisse de 1 735 600 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, due au fait que la rénovation des bureaux est terminée;

c) L'augmentation de 162 800 dollars des ressources nécessaires pour financer les dépenses d'audit recouvre une baisse de la part de la Caisse dans les dépenses réparties au titre du Comité des commissaires aux comptes (20 900 dollars) et, en ce qui concerne l'audit interne, l'effet net de l'augmentation proposée des crédits concernant les postes (77 500 dollars), les consultants (68 800 dollars), les frais généraux de fonctionnement (21 800 dollars), les voyages du personnel (21 000 dollars), les fournitures et accessoires (3 700 dollars) et la formation (700 dollars) et de la baisse des montants prévus pour les services contractuels (5 300 dollars) et le mobilier et le matériel (4 500 dollars).

15. On trouve dans le tableau 5 du rapport du Comité mixte les besoins de financement de la Caisse dans son ensemble dans le domaine des ressources humaines. Au total, 255 postes, dont un poste extrabudgétaire, sont demandés aux fins du fonctionnement de la Caisse pendant l'exercice biennal 2010-2011. Le tableau d'effectifs proposé prévoit la création de 23 postes permanents et de 18 postes temporaires. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur l'évolution de l'effectif de la Caisse par programme. Il a appris que, au 13 octobre 2009, il y avait 13 postes vacants, ce qui correspondait à un taux de 6,1 %. **Au cours des deux derniers exercices biennaux, l'effectif du secrétariat de la Caisse a beaucoup augmenté, en même temps qu'était consenti un investissement considérable dans les systèmes informatiques (voir l'annexe III du présent rapport).**

16. Une étude d'ensemble de la Caisse a été réalisée en 2008 et présentée au Comité mixte. Elle avait été entreprise comme suite aux paragraphes 4 et 5 de la résolution 62/241 de l'Assemblée générale, qui priait l'Administrateur de la Caisse et le Représentant du Secrétaire général pour les investissements d'effectuer un examen d'ensemble des effectifs et de la structure organisationnelle dans leurs

secteurs respectifs, notamment en s'inspirant des normes et pratiques optimales du secteur. Cette étude a été menée pour : a) produire une analyse stratégique, objective et indépendante des différentes fonctions de la Caisse et de son organigramme, dans la perspective des normes et pratiques optimales en la matière; b) trouver et recommander des structures et des niveaux d'effectifs différents susceptibles de permettre de répondre aux exigences du présent et de l'avenir sur le plan des besoins de l'organisation; c) aider la Caisse à donner suite à la demande du Comité mixte, qui souhaite que soit élaborée une optique plus stratégique sous laquelle aborder la question des besoins de la Caisse en matière de ressources humaines. Les effectifs demandés pour l'exercice biennal 2010-2011 par le Comité mixte tiennent compte des recommandations issues de l'examen d'ensemble.

17. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux recommandations du Comité mixte concernant le niveau des effectifs proposé pour l'exercice biennal 2010-2011, mais il tient à souligner qu'il compte bien qu'il sera fait preuve de modération dans les budgets à venir, lorsqu'il s'agira de proposer le niveau des effectifs nécessaires (voir ci-dessus, par. 15).

18. La mise en service du Système intégré d'administration des pensions, le nouveau progiciel de gestion intégré de la Caisse, sera la réalisation la plus importante de tout ce que celle-ci entreprendra au cours des deux prochains exercices biennaux. Des activités de préparation de la mise en service ont déjà été lancées au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Le projet doit démarrer en novembre 2010, et la mise en service devrait être entièrement terminée en novembre 2013. Le montant des dépenses à prévoir pour ce projet en 2010-2011 s'élève à environ 14,1 millions de dollars.

19. Il a été indiqué au Comité consultatif que le Comité mixte avait approuvé en 2008 le plan et la méthode de mise en service du projet du Système intégré d'administration des pensions et examiné en 2009 les devis détaillés concernant le matériel, les services contractuels concernant les logiciels et les autres dépenses. Un rapport sur l'étude de planification du projet lui a été communiqué. Ce grand chantier aboutira au remplacement du système informatique actuel de la Caisse, qui donne des signes de vétusté.

20. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la recommandation du Comité mixte.

21. Sachant l'importance de ce qui est investi dans les systèmes informatiques, y compris le Système intégré d'administration des pensions et le projet de progiciel de gestion intégrée, le Comité consultatif compte qu'il pourra constater que ces investissements auront produit des gains d'efficacité bien réels.

Service des investissements

22. Les frais de gestion du portefeuille font l'objet des paragraphes 95 à 128 du rapport du Comité mixte. Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation du montant prévu pour ce poste servirait à renforcer les systèmes d'information et les modalités de gestion des risques grâce au renforcement des effectifs et au recours accru à du personnel contractuel. Comme dans les budgets précédents, les frais de gestion du portefeuille seraient imputés directement sur la masse des biens de la Caisse, et non sur les budgets des organisations affiliées. Le Comité consultatif a appris que, comme par le passé, l'information concernant d'autres questions

examinées par le Comité mixte en juillet 2009 mais non abordées dans le document de présentation du projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011, y compris les questions relatives à la gestion du portefeuille, serait présentée à l'Assemblée générale l'année prochaine, à sa soixante-cinquième session.

23. Il a été indiqué au Comité consultatif que l'accroissement prévu du nombre de postes du Service de la gestion des investissements était rendue nécessaire par la décision de ne pas externaliser cette fonction et donc de compter largement sur les services internes de la Caisse pour gérer 90 % des avoirs de la Caisse. Certains vides dans les effectifs ont fait que des fonctions de première importance étaient assurées par une seule personne. On a constaté que ce n'était pas bon et que cela pouvait être dangereux pour la Caisse.

24. Le Comité consultatif recommande que les effets de la décision prise par le Comité mixte de créer une fonction de gestion du portefeuille en interne soient suivis de près et comparés aux pratiques optimales et aux normes de la profession. Il recommande également que le Secrétaire général garde la question à l'examen, afin d'être sûr que les objectifs à long terme de la Caisse en matière d'investissements seront atteints.

25. Le Comité consultatif prend note des indicateurs de succès fixés par rapport au taux de référence de la politique d'investissement de la Caisse. On s'attend à ce que le rendement global dépasse ce taux. Les objectifs d'investissement à long terme sont de réaliser un rendement des investissements corrigé de l'inflation égal à 3,5 % sur une longue période, tout en évitant de prendre des risques inutiles. Il a été indiqué au Comité que le taux de rendement composé de la période de 20 ans terminée le 31 mars 2009 était égal à 7,2 %. À sa demande, le Comité a reçu des renseignements supplémentaires sur la répartition par pays des investissements.

26. Le Comité consultatif note qu'en tant qu'administrateur de l'investissement des avoirs de la Caisse, le Secrétaire général continue de s'efforcer de diversifier les investissements en les répartissant entre marchés développés et marchés en essor. Il continue d'insister sur le fait que les décisions d'investissement doivent être fondées sur les quatre grands critères fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/73 et confirmés, le plus récemment, dans sa résolution 63/252, que sont la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité.

27. L'annexe V du rapport du Comité mixte porte sur la question des arrangements relatifs à la participation aux coûts qui lient la Caisse et l'ONU. Le partage des dépenses d'administration de la Caisse repose sur les articles 4 a) et 15 de ses statuts, selon lesquels ces dépenses doivent être financées par les organisations affiliées. Selon la formule de répartition dont la Caisse et l'Assemblée générale sont convenues en 1954 et dont le caractère raisonnable a été réaffirmé en 1979, la part de l'ONU comprend un tiers du coût total des postes permanents, des dépenses communes de personnel et des heures supplémentaires, auquel s'ajoute une participation au financement des frais de communication mesurables. Lorsque le Comité mixte a examiné les modalités de participation aux coûts, en 1998 (voir A/53/9), le secrétariat de la Caisse et l'Administration de l'ONU sont parvenus ensemble à la conclusion que la répartition deux tiers-un tiers restait raisonnable et équitable. Il a également été convenu que si cette formule était équitable pour le remboursement des frais de personnel, il convenait de l'appliquer aussi aux dépenses qui n'avaient pas été partagées jusque là : personnel temporaire (autre que pour les réunions), informatique, bureaux et audits.

28. Le financement des dépenses d'administration de la Caisse provient de trois sources : la masse des biens de la Caisse, le budget ordinaire de l'ONU et les autres organismes. C'est conforme aux accords de participation aux dépenses, où il est établi qu'en échange du fait que la Caisse assure les fonctions de secrétariat du Comité des pensions de l'ONU et des fonds et programmes ayant leur siège à New York, l'Organisation assure gratuitement certains services à l'intention de la Caisse. En outre, l'ONU et les autres organismes financent une part des dépenses d'administration et d'audit. Le coût du Service de la gestion du portefeuille est entièrement financé par prélèvement sur la masse des biens de la Caisse, comme on l'a vu plus haut au paragraphe 22.

29. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général garde à l'examen la question des accords concernant la participation aux frais.

IV. Composition du Comité des placements

30. L'article 20 des Statuts de la Caisse dispose que les membres du Comité des placements sont nommés par le Secrétaire général après consultation du Comité mixte et du Comité consultatif, sous réserve de confirmation de la part de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a communiqué au Comité mixte et au Comité consultatif les noms de trois membres ordinaires et deux membres ad hoc du Comité des placements qu'il comptait proposer à l'Assemblée de reconduire dans leurs fonctions. **Le Comité a fait savoir au Secrétaire général qu'il approuvait ses propositions.**

V. Conclusion

31. Dans son rapport sur les incidences administratives et financières du rapport du Comité mixte (A/C.5/64/2), le Secrétaire général indique que si l'Assemblée générale approuve les propositions et recommandations énoncées dans ce rapport, le montant total des besoins de financement qui en résultera pour l'ONU devrait s'élever à 22 238 300 dollars (aux taux de 2010-2011), dont 14 188 000 dollars financés au moyen du budget ordinaire et le solde, 8 050 300 dollars, seront remboursés à l'ONU par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

32. Au paragraphe 1.28 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect.1)], il est indiqué que le montant à financer prévu de 11 751 800 dollars (12 322 500 dollars aux taux de 2010-2011) concerne la part revenant au budget ordinaire des dépenses du secrétariat central de la Caisse, sans tenir compte des remboursements attendus du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF. En conséquence, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 1 865 500 dollars au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Ce montant serait prélevé sur le Fonds de réserve.

33. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les recommandations formulées par le Comité mixte au paragraphe 133 de son rapport (A/64/291). En conséquence, il recommande que soit ouvert au budget ordinaire de l'exercice biennal 2010-2011 un crédit supplémentaire de 1 865 500 dollars rendu nécessaire par les recommandations du Comité mixte (A/C.5/64/2, par. 11).

Annexe I

Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009 : exécution du budget

Prévisions révisées concernant l'exercice biennal 2008-2009, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses autorisées			Dépenses de la période de 21 mois 1 ^{er} janvier 2008- 30 septembre 2009			Dépenses prévues pour la période de 3 mois 1 ^{er} octobre-31 décembre 2009			Augmentation/(diminution) du montant prévu pour l'exercice biennal 2008-2009			Montant définitif proposé des autorisations de dépense pour 2008-2009		
	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total
	(a)			(b)			(c)			(d) = (b) + (c) - (a)			(e) = (a) + (d)		
Frais d'administration															
Postes	24 020,9	11 231,8	35 252,7	20 107,6	9 247,2	29 354,8	3 105,3	1 452,0	4 557,3	(808,0)	(532,6)	(1 340,6)	23 212,9	10 699,2	33 912,1
Autres dépenses de personnel	3 268,6	364,0	3 632,6	1 726,4	483,6	2 210,0	871,2	129,7	1 000,9	(671,0)	249,3	(421,7)	2 597,6	613,3	3 210,9
Consultants	85,0	–	85,0	91,4	–	91,4	–	–	–	6,4	–	6,4	91,4	–	91,4
Voyages	1 075,2	–	1 075,2	905,6	–	905,6	169,3	–	169,3	(0,3)	–	(0,3)	–	–	1 074,3
Services contractuels	16 015,2	3 362,9	19 378,1	10 996,9	2 948,4	13 945,3	2 629,2	373,3	3 002,5	(2 389,1)	(41,2)	(2 430,3)	1 074,9	3 321,7	16 947,8
Dépenses de représentation	3,2	–	3,2	2,3	–	2,3	1,0	–	1,0	–	–	–	13 626,1	–	3,3
Frais généraux de fonctionnement	8 846,0	2 925,4	11 771,4	8 322,8	2 669,2	10 992,0	686,7	214,3	901,0	163,5	(41,9)	121,6	3,3	2 883,5	11 893,0
Fournitures et accessoires	173,0	66,4	239,4	165,6	63,2	228,8	27,5	4,0	31,5	20,1	0,8	20,9	9 009,5	67,2	260,3
Mobilier et matériel	3 995,7	465,9	4 461,6	2 029,8	362,8	2 392,6	1 754,2	99,7	1 853,9	(211,7)	(3,4)	(215,1)	193,1	462,5	4 246,5
Total (frais d'administration)	57 482,8	18 416,4	75 899,2	44 348,4	15 774,4	60 122,8	9 244,4	2 273,0	11 517,4	(3 890,0)	(369,0)	(4 259,0)	3 784,0	18 047,4	71 640,2
Frais de gestion du portefeuille															
Postes	12 122,5	–	12 122,5	9 052,8	–	9 052,8	1 650,7	–	1 650,7	(1 419,0)	–	(1 419,0)	10 703,5	–	10 703,5
Autres dépenses de personnel	657,0	–	657,0	437,1	–	437,1	582,3	–	582,3	362,4	–	362,4	1 019,4	–	1 019,4
Consultants	1 384,5	–	1 384,5	299,5	–	299,5	500,0	–	500,0	(585,0)	–	(585,0)	799,5	–	799,5
Voyages	1 888,0	–	1 888,0	1 002,1	–	1 002,1	351,7	–	351,7	(534,2)	–	(534,2)	1 353,8	–	1 353,8
Services contractuels	52 210,2	–	52 210,2	28 708,0	–	28 708,0	5 301,4	–	5 301,4	(18 200,8)	–	(18 200,8)	34 009,4	–	34 009,4
Dépenses de représentation	22,0	–	22,0	12,7	–	12,7	2,0	–	2,0	(7,3)	–	(7,3)	14,7	–	14,7

Catégorie	Dépenses autorisées			Dépenses de la période de 21 mois 1 ^{er} janvier 2008- 30 septembre 2009			Dépenses prévues pour la période de 3 mois 1 ^{er} octobre-31 décembre 2009			Augmentation/(diminution) du montant prévu pour l'exercice biennal 2008-2009			Montant définitif proposé des autorisations de dépense pour 2008-2009		
	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total
	(a)			(b)			(c)			(d) = (b) + (c) - (a)			(e) = (a) + (d)		
Frais généraux de fonctionnement	5 662,5		5 662,5	4 789,0	-	4 789,0	734,7	-	734,7	(138,8)	-	(138,8)	5 523,7	-	5 523,7
Fournitures et accessoires	101,2		101,2	87,0	-	87,0	14,2	-	14,2	-	-	-	101,2	-	101,2
Mobilier et matériel	589,6		589,6	231,3	-	231,3	358,3	-	358,3	-	-	-	589,6	-	589,6
Total (frais de gestion du portefeuille)	74 637,5		74 637,5	44 619,5	-	44 619,5	9 495,3	-	9 495,3	(20 522,7)		(20 522,7)	54 114,8		54 114,8
Frais d'audit															
Audit externe	568,4	113,7	682,1	238,0	47,6	285,6	330,4	66,1	396,5	-	-	-	568,4	113,7	682,1
Audit interne	1 589,7	317,9	1 907,6	1 198,7	239,7	1 438,4	183,1	36,6	219,7	(207,9)	(41,6)	(249,5)	1 381,8	276,3	1 658,1
Total (frais d'audit)	2 158,1	431,6	2 589,7	1 436,7	287,3	1 724,0	513,5	102,7	616,2	(207,9)	(41,6)	(249,5)	1 950,2	390,0	2 340,2
Dépenses afférentes au Comité mixte	72,7	-	72,7	66,0	-	66,0	34,0	-	34,0	27,3	-	27,3	100,0	-	100,0
Total général	134 351,1	18 848,0	153 199,1	90 470,6	16 061,7	106 532,3	19 287,2	2 375,7	21 662,9	(24 593,3)	(410,6)	(25 003,9)	109 757,8	18 437,4	128 195,2
Dépenses extrabudgétaires (assurance maladie après la cessation de service)															
Activités opérationnelles	153,6	-	153,6	111,7	-	111,7	23,0	-	23,0	(18,9)	-	(18,9)	134,7	-	134,7

Annexe II

Montant révisé des dépenses autorisées pour 2008-2009 et projet de budget pour 2010-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (dépenses autorisées)	Augmentation/ (diminution)		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	Répartition		Prévisions 2010-2011
			Montant	Pour- centage			ONU	Caisse des pensions	
Frais d'administration									
Postes	28 811,5	33 912,1	3 310,7	9,8	37 222,8	3 594,9	12 985,6	27 832,1	40 817,7
Postes temporaires (SIAP)	–	–	2 630,4	–	2 630,4	340,5	–	2 970,9	2 970,9
Autres dépenses de personnel	1 465,7	3 210,9	727,3	22,7	3 938,2	–	1 202,0	2 736,2	3 938,2
Consultants	–	91,4	346,2	378,8	437,6	–	–	437,6	437,6
Voyages	514,4	1 074,9	353,2	32,9	1 428,1	–	–	1 428,1	1 428,1
Services contractuels	11 883,1	16 947,8	10 836,9	63,9	27 784,7	–	3 851,7	23 933,0	27 784,7
Dépenses de représentation	3,3	3,3	0,7	21,2	4,0	–	–	4,0	4,0
Frais généraux de fonctionnement ^a	9 780,6	11 893,0	(1 016,0)	(8,5)	10 877,0	–	3 220,2	7 656,8	10 877,0
Fournitures et accessoires	373,1	260,3	(50,2)	(19,3)	210,1	–	87,5	122,6	210,1
Mobilier et matériel	2 623,4	4 246,5	1 753,5	41,3	6 000,0	–	440,0	5 560,0	6 000,0
Total (frais d'administration)	55 455,1	71 640,2	18 892,7	26,4	90 532,9	3 935,4	21 787,0	72 681,3	94 468,3
Frais de gestion du portefeuille									
Postes	7 277,3	10 703,5	2 831,4	26,5	13 534,9	2 372,2	–	15 907,1	15 907,1
Autres dépenses de personnel	78,1	1 019,4	2,9	0,3	1 022,3	–	–	1 022,3	1 022,3
Consultants	869,4	799,5	1 029,3	128,7	1 828,8	–	–	1 828,8	1 828,8
Voyages	576,9	1 353,8	646,2	47,7	2 000,0	–	–	2 000,0	2 000,0
Services contractuels	31 766,8	34 009,4	22 417,5	65,9	56 426,9	–	–	56 426,9	56 426,9
Dépenses de représentation	9,5	14,7	7,3	49,7	22,0	–	–	22,0	22,0
Frais généraux de fonctionnement	2 082,8	5 523,7	(1 735,6)	(31,4)	3 788,1	–	–	3 788,1	3 788,1
Fournitures et accessoires	161,4	101,2	58,8	58,1	160,0	–	–	160,0	160,0
Mobilier et matériel	343,3	589,6	110,4	18,7	700,0	–	–	700,0	700,0
Total (frais de gestion du portefeuille)	43 165,5	54 114,8	25 368,2	46,9	79 483,0	2 372,2	–	81 855,2	81 855,2

Objet de dépense	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (dépenses autorisées)	Augmentation/ (diminution)		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	Répartition		Prévisions 2010-2011
			Montant	Pour- centage			ONU	Caisse des pensions	
Frais d'audit									
Audit externe	582,3	682,1	(20,9)	(3,1)	661,2	–	110,2	551,0	661,2
Audit interne	1 016,3	1 658,1	183,7	11,1	1 841,8	204,7	341,1	1 705,4	2 046,5
Total (frais d'audit)	1 598,6	2 340,2	162,8	7,0	2 503,0	204,7	451,3	2 256,4	2 707,7
Dépenses afférentes au Comité mixte	–	100,0			100,0	–	–	100,0	100,0
Total du financement nécessaire	100 219,2	128 195,2	44 423,7	34,7	172 618,9	6 512,3	22 238,3	156 892,9	179 131,2
Dépenses extrabudgétaires (régime d'assurance maladie après la cessation de service)									
Activités opérationnelles		134,7	18,9	14,0	153,6	9,0	–	162,6	162,6

^a Y compris les intérêts bancaires des exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009.

Annexe III

**Postes approuvés pour les exercices biennaux 2004-2005,
2006-2007 et 2008-2009 ou demandés pour l'exercice
biennal 2010-2011, par programme**

Programme	Nombre de postes											
	2004-2005			2006-2007			2008-2009			2010-2011		
	P	G	Total	P	G	Total	P	G	Total	P	G	Total
Secrétariat												
Direction exécutive et administration	4	3	7	5	3	8	7	3	10	8	5	13
Programme de travail												
Bureau du Directeur des opérations	2	1	3	2	1	3	2	1	3			
Opérations ^a	5	40	45	5	40	45	7	43	50	16	49	65 ^b
Section des services financiers	8	23	31	10	27	37	11	27	38	15	31	46 ^c
Bureau de Genève	6	16	22	7	18	25	8	23	31	9	23	32
Total partiel	21	80	101	24	86	110	28	94	122	40	103	143
Appui au programme												
Service des systèmes de gestion de l'information	17	6	23	18	6	24	19	7	26	26	8	34 ^d
Service administratif	2	3	5	3	3	6	3	4	7	3	4	7
Total partiel	19	9	28	21	9	30	22	11	33	29	12	41
Total (secrétariat)	44	92	136	50	98	148	57	108	165	77	120	197
Investissements												
Direction exécutive et administration	2	3	5	2	4	6	3	4	7	3	4	7
Programme de travail												
Section des investissements	6	8	14	11	7	18	15	8	23	18	9	27
Section des opérations	2	8	10	2	8	10	2	9	11	2	9	11
Section du contrôle des risques et de la conformité	–	–	–	3	–	3	4	2	6	4	2	6
Total partiel	8	16	24	16	15	31	21	19	40	24	20	44
Appui au programme												
Section des systèmes d'information	2	1	3	3	1	4	2	–	2	6	1	7
Total (investissements)	12	20	32	21	20	41	26	23	49	33	25	58
Total	56	112	168	71	118	189	83	131	214	110	145	255^e

Abréviations : P = administrateur; G = agent des services généraux.

^a Le Bureau du Directeur des opérations, la Section des droits à pension et le Groupe du service clients ont été regroupés sous l'appellation « Opérations ».

^b Dont six postes temporaires [3 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)] pour le projet Système intégré d'administration des pensions (SIAP).

^c Dont six postes temporaires [3 P-4, 3 G(AC)] pour le projet SIAP.

^d Dont six postes temporaires [1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)] pour le projet SIAP.

^e Dont 18 postes temporaires [1 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 5 G(AC)] pour le projet SIAP.